

Séance du 16 septembre 2020 à 20 heures 00 minutes
Mairie

Présents :

M. AVERSENG Patrick, Mme CANE Nathalie, M. CHAUVIERES Morgan, Mme CLAU Nadine, M. FIORINA Luc, Mme GUESDON Nicole, Mme KRIMM Delphine, M. MARIOT Alexandre, M. MIETTE Pierre, Mme MOREL Michelle, M. PEYRUSSE Jean-Luc, M. PREVEDELLO Xavier

Procuration(s) :

Mme FALGA Karine donne pouvoir à M. MIETTE Pierre, M. FOSSEZ Eric donne pouvoir à M. PREVEDELLO Xavier, Mme FOURNIER Céline donne pouvoir à Mme MOREL Michelle

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme FALGA Karine, M. FOSSEZ Eric, Mme FOURNIER Céline

Secrétaire de séance : M. CHAUVIERES Morgan

Président de séance : M. PREVEDELLO Xavier

1 - Compte rendu séance du 26 août 2020

VOTE : Adopté à l'unanimité

2 - Adoption règlement intérieur - DE2020 054

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire et tel qu'annexé à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Création 2 emplois DE2020 055

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison de la situation sanitaire et des mesures à respecter pour l'entretien quotidien des classes de l'école primaire, il conviendrait de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique territorial à temps non complet.

D'autre part, afin de proposer une continuité dans l'apprentissage de la musique pour les enfants de l'école pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique à 4h30 par semaine.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois :

<i>Période</i>	<i>Nbre d'emploi</i>	<i>Grade</i>	<i>Nature des fonctions</i>	<i>Tps de travail Hebdomadaire</i>
Du 1 ^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020	1	Adjoint Technique Territorial	Agent d'entretien école	10 heures
Emploi permanent	1	Assistant Enseignement Artistique	Musicien intervenant à l'école	4 heures 30

Monsieur le maire propose de recruter deux agents contractuels afin de pourvoir les deux postes créés le plus rapidement possible.

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Acceptent les propositions ci-dessus ;

Autorisent le maire à recourir à des agents contractuels ;

Chargent le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, signer les contrats et les éventuels avenants ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - 2ème appel à projet DETR 2020 - DE2020 056

Monsieur le maire explique que suite à la crise sanitaire et pour accompagner le plan de relance, 94 millions d'euros supplémentaires ont été alloués dont 50 millions gérés par le Préfet de Région qui seront alloués sur des opérations structurantes. Ces projets devront avoir un démarrage des opérations imminent et concernent des thèmes comme la transition écologique, la résilience sanitaire, le patrimoine public etc. Les dossiers doivent être déposés avant le 30 septembre 2020.

Compte tenu de ces informations, monsieur le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de rénovation et d'amélioration thermique de la salle polyvalente. Une première étude avait été réalisée par CUBE architecture, celle-ci estimait les travaux à 515 350 € HT. Monsieur le propose de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de rénovation et amélioration thermique de la salle polyvalente auprès de l'Etat pour un montant de 515 350 € TTC.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Avis sur enquête publique ouverture carrière SAS SGDC

Après prise de contact auprès des riverains risquant d'être impactés par l'ouverture de la carrière, le conseil municipal décide de ne pas émettre d'avis sur l'enquête publique.

6 - Subvention pour paiement ALAE – DE2020_57

M. le Maire explique que les familles ayant régulièrement recours à l'ALAE le matin et le soir à Saint Porquier se retrouvent avec des frais importants si on considère le cumul sur toute l'année scolaire.

La modulation des tarifs en fonction du quotient familial permet de prendre en compte les revenus pour la facturation mensuelle mais pas sur une année complète.

Pour rappel, forfait mensuel pour plus de 10 présences par mois :

	1er enfant	2ème enfant et plus
Quotient familial 0€ à 400€	20 €	15 €
Quotient familial 401€ à 800€	25 €	20 €
Quotient familial 801€ et plus	30 €	25 €

Monsieur le maire propose au conseil municipal de subventionner les familles fréquentant l'ALAE et payant le forfait mensuel maximum sur les 10 mois de l'année scolaire.

Il s'agirait d'appliquer un plafond de paiement pour toutes les familles dès que la facturation dépasse les montants ci-dessous quel que soit son quotient familial :

ALAE	1ER ENFANT FORFAIT ANNUEL	2ème ENFANT FORFAIT ANNUEL	3ème ENFANT FORFAIT ANNUEL
Montant plafond	200 €	150 €	150 €

Par exemple, pour une famille qui a 3 enfants fréquentant l'ALAE, la subvention s'appliquerait dès lors que la famille se voit facturer plus de 500 € sur la même année scolaire.

La commune prendrait en charge la différence entre le coût payé et le plafond fixé dans le tableau ci-dessus sous forme de subvention versée à la famille concernée, sur demande et présentation de factures et justificatifs de paiement.

Monsieur le maire propose d'appliquer cette subvention à partir du 1er septembre 2020 jusqu'au 6 juillet 2021 et de faire une évaluation à la fin de l'année scolaire afin de décider si elle sera reconduite l'année suivante.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le principe d'une subvention pour les familles de la commune fréquentant l'ALAE comme expliqué ci-dessus par M. le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Recrutement d'un(e) apprenti(e) - DE2020_058

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Monsieur le Maire indique que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

Monsieur le Maire précise que la collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales d'origine légale, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'Etat prend en charge les cotisations d'assurance sociale et les allocations familiales dues par l'employeur, y compris les contributions d'assurance chômage versées par l'employeur qui a adhéré à l'Unédic. Par dérogation, cette adhésion peut être limitée aux apprentis.

Monsieur le Maire informe que les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent, sauf lorsque ces personnes morales sont redevables de la taxe d'apprentissage.

Le coût pédagogique relatif au CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est de 2625 € pour la durée de l'apprentissage.

Monsieur le Maire précise que pour les contrats d'apprentissage conclus après le 1er janvier 2020, la loi de transformation de la fonction publique fixe à 50 % la contribution financière du CNFPT versée aux CFA pour le financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales.

Dans l'attente de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide le recours au contrat d'apprentissage,

Décide de conclure dès le 5 octobre 2020, un contrat d'apprentissage CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance pour une durée d'un an.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Autorise également le Maire ou son représentant à solliciter auprès des services de l'Etat, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Subvention festival Grain de Sel - DE2020_059

L'association " Les amis de Pierre" dont le siège est à Castelsarrasin a pour objet les arts du spectacle vivant.

Dans le cadre du Festival Grain de Sel organisé sur la commune de Saint-Porquier, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 10 000 euros.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Les amis de Pierre " une subvention de 10 000 euros pour financer le festival Grain de Sel qui aura lieu sur le territoire de la commune. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

- d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à l'association "Les amis de Pierre" une subvention de 10 000 euros pour financer le festival Grain de Sel et d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9- Questions diverses

Monsieur le maire indique que 3 commissions communautaires vont être créées lors du prochain conseil communautaire, chaque conseiller municipal peut faire partie de ces commissions. Monsieur le maire

propose ainsi :

- Commission finances et actions de mutualisation : Michelle Morel
- Commission développement économique : Jean-Luc Peyrusse
- Commission environnement : Pierre Miette

Madame Morel informe la commission du personnel qu'il conviendrait de mettre en place un règlement intérieur ainsi que des fiches de postes pour les agents de la commune. Il est également urgent de nommer au moins deux assistants de prévention et de les former afin de se conformer à la réglementation.

Monsieur Peyrusse assistera à la réunion d'information des élus du 23 septembre concernant le recensement de la population qui interviendra en janvier 2021.

Madame Guesdon évoque plusieurs problèmes concernant l'école :

- Sur le temps cantine, quelques élèves n'ont pas assez de temps pour déjeuner et ne terminent pas leur déjeuner de peur d'être en retard : monsieur le maire indique que des aménagements du temps de repas du midi vont être effectués.
- Les barrières installées aux abords de l'école ne permettent pas aux poussettes de circuler : la circulation des piétons va être revue.

Les ateliers du RAM reprendront à partir du mercredi 23 septembre dans les locaux de l'école maternelle.

Madame Guesdon demande si la deuxième distribution de masques va être effectuée : monsieur le maire indique qu'il faudrait organiser cette distribution le plus rapidement possible et dans les mêmes conditions que la première.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Fait à SAINT PORQUIER
Le Maire,